

HYDRAULIQUE P.B
Société anonyme au capital de 1 534 610 €
Siège social : Le Void d'Escles 88260 DARNEY
R.C.S. Epinal B 308 208 388

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30 Mars 2018

Texte des résolutions proposées

Première résolution proposée :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 Septembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution proposée :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 Septembre 2017, donne au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution proposée :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions citées dans ledit rapport.

Quatrième résolution proposée :

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposée par le conseil d'administration.
En conséquence, elle décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 7 476 992,19 € de la manière suivante :

- Autres réserves : 7 476 992,19 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes par action	Abattement
13/14	0 €	NEANT
14/15	0 €	NEANT
15/16	0 €	NEANT

Cinquième résolution proposée :

L'assemblée générale décide, après proposition du conseil d'administration, d'attribuer, au titre de jetons de présence, une somme globale de 2 420 €.

Sixième résolution proposée :

L'assemblée générale constate que le mandat de la SARL ACAC en qualité de commissaire aux comptes titulaire vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion d'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2023

Septième résolution proposée :

L'assemblée générale constate que le mandat de la société ENERYS en qualité de commissaire aux comptes suppléant vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion d'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2023

Huitième résolution proposée :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

Le Conseil d'Administration

